



**ens aama**

# Nos cycles de formations en métiers d'art et design

● Métiers d'Art - Fresque/Mosaïque, Laque, Métal,

---

Matériaux de synthèse, Vitrail

---

● Design d'Espace

---

● Design de Communication Espace et Volume

---

● Design Graphique

---

● Design Produit

---

● Design Textile

---

● MASTER

---

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'école : [www.ensaama.net](http://www.ensaama.net)

# Taxe d'apprentissage

Retrouvez toutes les informations ainsi que les fiches sections téléchargeables sur le site internet de l'École : **[www.ensaama.net](http://www.ensaama.net)**

À la rentrée 2018, sous l'impulsion de la Direction de l'Académie de Paris, l'Ensaama s'engagera dans la mise en œuvre expérimentale du DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et de DEsign) qui sera officialisé sur tout le territoire national en 2019.

Dans cette perspective, l'Ensaama a, plus que jamais, besoin de votre soutien et de votre engagement à ses côtés.

Considérant l'entreprise comme son premier partenaire de formation, notre École, toujours attentive à l'évolution des techniques, des métiers et aux attentes des professionnels, a pu, dans ce contexte, être réactive et s'engager sans délai dans la mise en œuvre de ce nouveau diplôme. Il permettra aux étudiants d'accéder au valant grade de Licence et offrira à l'ensemble de la profession une réelle reconnaissance à l'International.

Pleinement convaincus que l'entreprise doit prendre une part active à l'évolution des formations, nous serons, grâce à vos contributions, en mesure de poursuivre le développement et la modernisation de nos équipements.

Améliorer nos outils de formation, rendre nos contenus d'enseignement plus pointus et innovants, maintenir notre niveau d'excellence au service des professions, tels sont nos objectifs.

Nous vous remercions de votre reconnaissance, votre confiance et votre soutien.

**L. Scordino-Mazanec,**  
**Directeur.**

*Nb : Si vous le souhaitez nous pourrions faire figurer votre nom ou celui de votre entreprise dans la liste des membres donateurs (bienfaiteurs) de l'école, accessible sur notre site.*

Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

- L'Ensaama est habilitée à percevoir la taxe au titre des deux catégories A et B.
- L'entreprise verse à un organisme collecteur de son choix.
- Le reçu libératoire sera délivré par l'organisme collecteur.
- Notre numéro UAI : 0750612h

Retrouvez toutes les informations sur notre site :

**ensaama.net, rubrique « entreprise ».**

École nationale supérieure  
des arts appliqués  
et des métiers d'art  
*National school of art and design*

63 rue Olivier de Serres  
75015 Paris  
T. +33 (0) 1 53 68 16 91  
F. +33 (0) 1 53 68 16 99  
ce.0750612h@ac-paris.fr